

Conseil Municipal du 1^{er} février 2011

A 18H30

VILLE DE DOUDEVILLE

COMPTE RENDU

	Présents	Absents excusés	Absents	Pouvoirs
M. DURÉCU	X			
M. PERCHE	X			
M. ORANGE	X			
Mme FICET	X			
M. JOBBIN	X			
M. LOSSON	X			
M. MOGIS	X			
M. GEMEY	X			
M. DUFOUR	X			20H30 -Q6
M. BARRE		X		M. DUFOUR
M. DEFRANCE	X			
M. MALANDRIN	X			19H05-Q3
M. LAURENT		X		M. GEMEY
Mme CREPIN	X			
Mme LEGER	X			
M. FORTIN	X			
Mme CURDEL		X		M. FORTIN
Mme DUROZEY	X			
M. METAIS	X			
M. BELLIERE	X			
Mme LECLERC	X			
M. CROCHEMORE	X			
Mme MORIN		X		MME LECLERC

Secrétaire de séance : Le Conseil Municipal nomme à ce poste : **MME LECLERC**

1) PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 16 DECEMBRE 2010 :

Il s'agit du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 16 décembre dernier.

Vote du Conseil Municipal :

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, adoptent le compte-rendu de la séance du 16 décembre dernier.

2) RENOUELEMENT DE LA CONVENTION IKOS – ANCIENNE DECHARGE DE VAUTUIT :

Le Conseil Municipal doit délibérer pour autoriser le renouvellement de la convention établie entre la Commune de Doudeville et la société IKOS, pour l'exploitation de la zone de remblai (ancienne décharge de VAUTUIT).

Les conditions sont les suivantes :

- loyer trimestriel de 2 000.00 euros H.T soit 8 000.00 euros par an, indexation annuelle du loyer selon l'indice INSEE du coût de la construction (indice à la signature de la convention : 1520 pour le troisième trimestre 2010)
- Durée de la convention : 10 ans.

La convention précédente prévoyait un loyer mensuel de 600.00 euros H.T soit 7 200.00 euros H.T par an, sur une durée de 5 ans.

Le Conseil Municipal doit préciser que cette exploitation de la zone de remblai concerne uniquement les dépôts de gravats, de matériaux inertes et de terre, à l'exclusion de tous déchets fermentescibles. Le dépôt ne devra contenir ni pneu, ni amiante.

Le Conseil Municipal doit donner les pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer le renouvellement de la convention.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

M. DEFRANCE demande si des contrôles sont effectués sur les dépôts de cette exploitation.

M. DURÉCU lui répond que, s'ils existent, nous ne sommes pas destinataires de tels documents en Mairie.

M. DURÉCU précise que cette notion de contrôle de l'exploitation sera à inclure dans la future convention.

M. GEMEY ajoute que la période de dix années proposées par la société IKOS lui semble particulièrement longue.

M. DURÉCU lui répond qu'il proposera une durée de cinq années pour la future convention.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, donnent pouvoir à Monsieur le Maire pour signer le renouvellement de la convention avec la société IKOS avec les précisions suivantes :

- une durée de convention de cinq années
- un loyer trimestriel de 2 000.00 euros H.T soit 8 000.00 euros par an, indexation annuelle du loyer selon l'indice INSEE du coût de la construction (indice à la signature de la convention : 1520 pour le troisième trimestre 2010)
- une communication en mairie des contrôles qui sont effectués sur cette exploitation.

3) AVENANT N°1 AU CONTRAT POUR L'EXPLOITATION PAR AFFERMAGE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE – CONTRAT D'AFFERMAGE DU 1^{ER} JANVIER 1998 :

Une copie de l'avenant n°1 concernant l'exploitation par affermage du service de l'assainissement collectif est annexée à l'ordre du jour.

Monsieur ORANGE présente aux membres du Conseil Municipal, les principales modalités d'application de cet avenant, proposé par la C.F.S.P, afin de tenir compte des modifications intervenues à l'occasion de la reconstruction de la station d'épuration.

A l'issue de l'exposé, les membres du Conseil Municipal seront sollicités pour donner pouvoir à Monsieur le Maire de signer cet avenant.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Arrivée de Monsieur MALANDRIN

M. FORTIN s'interroge sur le montant initial de la délégation, noté sur le dossier de présentation.

M. ORANGE lui répond qu'il va se rapprocher de VEOLIA pour connaître l'origine de ce montant.

M. ORANGE rappelle le travail effectué par les équipes de VEOLIA pour nettoyer la grille du dégrilleur manuel : cette tâche est loin d'être aisée et les coûts d'entretien de ce matériel n'ont pas été répercutés à la commune.

M. MALANDRIN ajoute que l'entretien des espaces verts de l'ancienne station d'épuration est déplorable.

M. ORANGE lui répond que les espaces verts vont être rapidement entretenus par les services techniques de la commune.

M. MALANDRIN demande où en est la procédure menée contre la société INGETEC, chargée de la maîtrise d'œuvre de la reconstruction de la station d'épuration.

M. ORANGE répond que les dysfonctionnements viennent de l'alimentation de la station d'épuration (en amont du retraitement) et que l'eau assainie, en sortie de la station d'épuration, est conforme aux normes en vigueur.

En ce qui concerne le choix retenu de dégrilleur manuel par rapport à un dégrilleur automatique, il y a aussi un défaut de conseil de l'assistant à maître d'ouvrage, rôle tenu par la DDAF.

M. MALANDRIN s'interroge si la société INGETEC pourrait participer à l'achat d'un dégrilleur automatique.

M. DURÉCU lui répond que la position d'INGETEC est à géométrie variable, les propositions changeant au rythme des interlocuteurs qui se succèdent aux différents rendez-vous.

Les membres du Conseil Municipal, par 1 voix contre (M. FORTIN), 8 abstentions et 12 voix pour, donnent pouvoir à Monsieur le Maire de signer l'avenant n°1 du contrat d'affermage du service public d'assainissement avec la société VEOLIA.

4) TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC – LOTISSEMENT CLOS DES MOTTES – PREMIERE TRANCHE :

Nous avons reçu le détail financier du projet d'éclairage public au lotissement « Clos des Mottes » : remplacement de 21 candélabres vétustes (lanterne Mercure).

Cette opération ne pourra être inscrite au niveau des programmes du S.M.E.R.G qu'après réception d'une délibération du Conseil Municipal.

Dépense totale T.T.C : 47 541.00 euros

Dépense totale H.T : 39 750.00 euros

Dépense subventionnable H.T : 26 170.00 euros

Subvention du SDE au taux de 55 % : 13 178.00 euros

Subvention du SDE au taux de 70 % : 1 547.00 euros

Participation du SMERG : 2 617.00 euros

Participation communale H.T : 22 408.00 euros

TVA préfinancée par la Commune : 7 791.00 euros

Participation communale T.T.C : 30 199.00 euros (**imputation au compte 238**)

Commentaires de M. ORANGE

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, autorisent l'inscription de cette opération au niveau des programmes du S.M.E.R.G, pour l'année 2011.

5) COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION SCOLAIRE DU 24 JANVIER 2011 :

	Présents	Absents excusés	Absents	Pouvoirs
M. DURÉCU	X			
M. LOSSON	X			
M. MOGIS	X			
MME LEGER			X	
M. FORTIN	X			
MME CURDEL	X			
MME MORIN			X	
MME DUROZEY (suppléante invitée)				
MME LECLERC (suppléante invitée)				

**Invitées présentes : Mme TONNERRE
Mme MARTIN
Mme ROUGEOLLE**

1-EFFECTIFS SCOLAIRES 2010/2011 :

	Doudeville Maternelle	Doudeville Primaire	Hors- Doudeville Maternelle	Hors- Doudeville Primaire	Total 2010/ 2011	Total 2009/ 2010
Ecole BRETON		127		109	236	240
Ecole MENSIRE	77		70		147	143
Ecole Ste Marie	11	22	49	85	167	173
Collège A. RAIMBOURG					372	378
TOTAL					922	934

Soit un total de **922** enfants scolarisés à Doudeville.

2-VOYAGES SCOLAIRES :

En 2010 :

Ecole maternelle : 143 élèves x 11.00 euros = 1 573.00 euros

Ecole élémentaire : 240 élèves x 11.00 euros = 2 640.00 euros

Total dotation « voyages scolaires » : 4 213.00 euros

Sorties culturelles programmées pour l'école maternelle en 2011 :

- Classe de découverte pour les grandes sections
- Une sortie pour les autres classes

Sorties culturelles programmées pour l'école élémentaire en 2011 :

- Le Rayon Vert pour les (Cp, Ce1 et CLIS)
- Galerie Duchamp à Yvetot
- Cinéma trois fois l'année (Cm1, Cm2)
- Musée des Beaux Arts (Cm1,Cm2)
- Sorties pour les Cp, Ce1, Ce2 et Cm

Avis de la Commission pour le budget 2011 :

Proposition de 11.30 euros par élève.

Budget 2011 :

Ecole maternelle : 147 élèves x 11.30 euros = 1 661.10. euros

Ecole élémentaire : 236 élèves x 11.30 euros = 2 666.80 euros

Total dotation « voyages scolaires » : 4 327.90 euros

3- FOURNITURES SCOLAIRES :

Ecole élémentaire

En 2010 :

Fournitures scolaires :

36.00 euros par élève soit 240 x 36 euros = **8 640.00 euros**

Manuels scolaires : **1 200.00 euros** alloués pour l'achat de livres scolaires

Petit matériel : **380.00 euros** pour l'achat de livres et de CD ROM d'anglais

Matériel sportif : **230.00 euros**

CLIS : **500.00 euros** pour la classe de CLIS, qui comptait **12** élèves en 2010.

Avis de la Commission pour le budget 2011 :

Proposition de 37.00 euros par élève pour les fournitures scolaires et renouvellement des dotations pour les manuels scolaires, le petit matériel, le matériel sportif et la classe de CLIS.

Budget 2011 :

Fournitures scolaires :

37.00 euros par élève soit 236 x 37.00 euros = **8 732.00 euros**

Manuels scolaires : **1 200.00 euros** alloués pour l'achat de livres scolaires

Petit matériel : 380.000 euros pour l'achat de livres et de CD ROM d'anglais

Matériel sportif : 230.00 euros

CLIS : 500.00 euros pour la classe de CLIS, qui compte 8 élèves en 2011.

Ecole maternelle

En 2010 :

36.00 euros par élève soit $143 \times 36 \text{ euros} = 5\,148.00 \text{ euros}$

Avis de la Commission pour le budget 2011 :

Proposition de 37.00 euros par élève.

Budget 2011 :

37.00 euros par élève soit $147 \times 37.00 \text{ euros} = 5\,439.00 \text{ euros}$

4- CLASSES DECOUVERTES, CLASSES CULTURELLES :

Quelle subvention devons-nous accorder à la coopérative scolaire de l'école élémentaire pour financer les classes découvertes ? En 2009-2010, une subvention de 33.00 euros par élève Doudevillais avait été accordée.

Rappel Budget 2010 :

Total dotation « classes découvertes – classes culturelles » :

Ecole élémentaire : $132 \times 33.00 = 4\,356.00 \text{ euros}$

Avis de la Commission pour le budget 2011 :

Proposition de 33.50 euros par élève.

Ecole élémentaire : $127 \times 33.50 \text{ euros} = 4\,254.50 \text{ euros}$

Ecole maternelle : $77 \times 33.50 \text{ euros} = 2\,579.50 \text{ euros}$

Il n'y aura pas de reconduction de cette subvention à la coopérative scolaire de l'école maternelle en 2011/2012 car une seule classe de «grands » est prévue pour cette année.

5- FETES DE NOEL :

5.1) Ecole maternelle :

Budget 2010 :

Ecole maternelle : 143 élèves x 8.00 euros = **1 144.00** euros

Budget 2011 :

Ecole maternelle : 147 élèves x 8.00 euros = **1 176.00** euros

5.2) Ecole élémentaire :

Budget 2010 :

Ecole élémentaire : 240 x 6.50 euros = **1 560.00** euros

Budget 2011 :

Alignement sur le montant de la dotation de l'école maternelle

Ecole élémentaire : 236 x 8.00 euros = **1 888.00** euros

6- R.A.S.E.D. (Réseau d'Aide Spécialisée aux Enfants en Difficulté) SUBVENTION :

La commission a accordé une subvention de 305.00 euros pour l'année 2010.

Le R.A.S.E.D intervient en école élémentaire et maternelle.

Avis de la Commission pour le budget 2011 :

Reconduction pour l'année 2011

7 -MAINTENANCE DU MATERIEL INFORMATIQUE :

La Commission Scolaire, sur proposition des Directrices des écoles, a confié la maintenance informatique à la société ORDI.NET de Doudeville.

Avis de la Commission pour l'année 2011 :

La maintenance informatique des écoles est renouvelée à la société ORDI.NET.

8- INTERVENANT EN MUSIQUE :

En 2010, la Commission Scolaire avait accordé une dotation de 250.00 euros pour la commande des CD nécessaires à l'initiation musicale, instruments (percussions,...).

Avis de la Commission pour l'année 2011 :

Reconduction de la dotation de 250.00 euros.

9- BIBLIOTHEQUE / MEDIATHEQUE (Dotation, Achat livres) :

En 2010, la Commission Scolaire avait accordé une dotation de 400.00 euros pour l'achat de livres, à la bibliothèque de l'école élémentaire.

En 2010, la Commission Scolaire avait accordé une dotation de 200.00 euros pour l'achat de livres, à la bibliothèque de l'école maternelle.

Avis de la Commission pour l'année 2011 :

Reconduction des dotations.

10 - PISCINE :

Pour l'école élémentaire :

Entrées piscine et transport : période du 1^{er} février au 18 juin 2010

(sont concernés : 2 Cp - 2 Ce1 - la classe de CLIS)

Le lundi : 37 élèves x 4.70 euros + 119.00 euros par séance pour le transport
= **292.90 euros, par lundi.** (15 lundis)

Le mardi : 46 élèves x 4.70 euros + 119.00 euros par séance pour le transport
= **335.20 euros, par mardi.** (16 mardis)

Le vendredi : 12 élèves x 4.70 euros + 110.00 euros par séance pour le transport
= **166.40 euros, par vendredi.** (14 vendredis)

Coût total :

- Lundis : 4 393.50 euros
- Mardis : 5 363.20 euros
- Vendredis : 2 329.60 euros

Soit : 12 086.30 euros

Pour le budget 2011, les sommes et effectifs seront à affiner. Nous ne connaissons pas encore le prix de l'entrée de la piscine pour 2011 et l'évolution du coût du transport.

Avis de la Commission pour l'année 2011:

Des renseignements vont être pris auprès de la Communauté de Communes de la région d'Yvetot, afin de connaître les modalités d'accueil des élèves à la piscine.

11 - INVESTISSEMENT 2010

Ecole élémentaire :

Informatique - ORDI.NET : 4 006.60 euros

Ecole maternelle :

Fourniture et pose d'un chauffe eau - EDAI : 866.84 euros

Abri bus - MARCHAND MIROITERIE : 1 596.66 euros

Ecran de télévision - PIEDNOEL : 637.00 euros

Informatique - ORDI.NET : 466.44 euros

12 - BUDGET INVESTISSEMENT 2011:

1- Ecole maternelle :

Définitions des besoins pour 2011

Matériel :

Par ordre de priorité :

- 3 imprimantes
- 2 appareils photos
- Téléphone portable
- 2 vélos ou trottinettes pour la salle de jeu
- Bac à sable couvert (dimensions 2x2 ou 3x3)

Travaux divers :

- Aménagement de la cour de récréation (marquage au sol de parcours)
- Tableau en liège pour chaque classe (dimensions déjà fournies)
- Peinture d'une classe pour lancer un roulement d'une classe par an (suivant les arbitrages à effectuer entre les deux écoles).

Avis de la Commission pour l'année 2011 :

Avis favorable de la Commission sur les demandes de matériel et travaux.

La Commission des travaux et la Commission des finances devront valider ces propositions par rapport à l'enveloppe budgétaire globale.

Pour les « travaux divers », la Commission des travaux priorisera également ceux-ci selon la disponibilité des services techniques.

2- Ecole élémentaire :

Définitions des besoins pour 2011

Matériel :

Par ordre de priorité :

- Renouvellement du mobilier scolaire, classe par classe (Cm₁ en premier). Se rapprocher des sociétés DELAGRAVE et CAMIF.
- Achat de quatre ordinateurs

Travaux divers :

- Peinture des couloirs : RDC, étage en priorité et couloir salle des maîtres (les peintures à l'étage sont classées prioritaires dans cette liste)
- Travaux de zinguerie et le changement des fenêtres de la bibliothèque
- Sonnerie de l'école

Avis de la Commission pour l'année 2011 :

Avis favorable de la Commission sur les demandes de matériel et travaux.

La Commission des travaux et la Commission des finances devront valider ces propositions par rapport à l'enveloppe budgétaire globale.

Pour les « travaux divers », la Commission des travaux priorisera également ceux-ci selon la disponibilité des services techniques.

FIN DE LA COMMISSION SCOLAIRE

Commentaires de M. LOSSON

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

M. DEFRANCE demande si l'acquisition d'ordinateurs portables serait préférable à des postes fixes.

M. LOSSON lui répond que cette alternative sera proposée aux enseignants.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, acceptent le compte-rendu de la Commission scolaire.

Les propositions d'acquisition en investissement seront étudiées en Commission des travaux et en Commission des finances et validées par un prochain Conseil Municipal.

Ces Commissions devront valider ces propositions par rapport à l'enveloppe budgétaire globale.

Pour les « travaux divers », la Commission des travaux priorisera également ceux-ci selon la disponibilité des services techniques.

6) CREATION D'UNE BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la bibliothèque est actuellement sous l'administration de l'association : Atelier de lecture.

Afin de développer la lecture, l'accès au multimédia et à l'Internet d'un plus grand nombre de Doudevillais, il convient de reverser dans le domaine public la bibliothèque.

La bibliothèque municipale a pour ambition de poursuivre le partenariat avec le service de lecture publique du Département.

Dans l'attente de l'aménagement de locaux répondant aux critères qualitatifs demandés par le Département et la DRAC, l'activité de la bibliothèque continuera dans les locaux actuels.

Le règlement intérieur sera présenté au vote lors d'un prochain conseil municipal.

Après avoir délibéré, le conseil municipal peut décider :

- De municipaliser la bibliothèque,
- De la gratuité du service pour les usagers.

Compléments d'information :

La commune est responsable de la création et du fonctionnement d'une bibliothèque municipale mais aucune loi n'oblige une commune à créer une bibliothèque.

Statut : Les bibliothèques municipales (BM) sont des services municipaux intégrés à l'administration communale. Le maire et le conseil municipal fixent le budget annuel, recrutent le personnel (fonctionnaires de collectivités territoriales) et établissent le règlement de la bibliothèque.

Missions : Faciliter à tous l'accès à l'information, à la formation et à la culture. Et donc présenter en libre accès un fonds encyclopédique, sur toutes sortes de support à son public (celui-ci habitant, étudiant ou travaillant dans la ville ou dans sa banlieue).

Commentaires de M. LOSSON

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

M. MALANDRIN demande quel coût représentera la municipalisation de la bibliothèque : le coût actuel pour la commune est connu (montant de la subvention annuelle) mais les charges futures induites par le changement de statut sont inconnues aujourd'hui.

M. LOSSON précise que le coût global actuel de la bibliothèque est de 3 100.00 euros (montant annuel de la subvention) à laquelle il faut ajouter l'assurance des locaux (300.00 euros), assurance qui sera réintégrée dans l'assurance globale des bâtiments communaux. En ce qui concerne le personnel de la bibliothèque, ce sont actuellement des bénévoles.

MM. MALANDRIN et DEFRANCE reprochent que la commune soit mise « au pied du mur » suite à la démission du bureau de l'association. Ils pensent qu'il est regrettable que les bénévoles ne poursuivent pas leurs missions au sein du bureau de l'association.

MM. DURÉCU et JOBBIN ajoutent que la commune n'a pas d'autre solution que de prendre le relais : il est difficilement concevable qu'une ville de plus de 2 600 habitants n'ait plus de bibliothèque sur son territoire.

Les membres du Conseil Municipal, par 12 voix pour (majorité) et 11 abstentions (opposition) décident de :

- De municipaliser la bibliothèque,
- De la gratuité du service pour les usagers.

7) INSTAURATION D'UNE INDEMNITE FORFAITAIRE – COMPLEMENTS D'INFORMATION:

Cette question sera débattue à huis clos.

Suite au Conseil Municipal du 16 décembre dernier, il sera présenté les modalités d'application de cette indemnité .

8) QUESTIONS DIVERSES :

M. ORANGE informe les membres du Conseil Municipal que l'émetteur provisoire a été mis en fonction ce jour, suite au basculement de la télévision numérique.

Le multiplex R4 (M6, W9, ...) ne fonctionne pas encore mais des réglages auront lieu pour remédier à ce problème. L'émetteur provisoire installé près du pylône TDF relaie le signal de l'émetteur de Neufchâtel.

M. MALANDRIN demande où en est l'avancement du dossier de l'EHPAD de Doudeville.

M. DURÉCU répond que :

- s'agissant des travaux de mise en conformité, il attend que le Directeur de l'EHPAD se manifeste suite à la saisine de la commission de sécurité sur la nature et la pertinence des travaux à engager.

- Pour le long terme, il précise qu'il n'y a rien de nouveau dans la mesure où le Directeur de l'A.R.S, qui a traité avec lui ce dossier, est muté. Il ajoute cependant qu'il s'est rendu en mission au mois de novembre, pour voir fonctionner le concept des villas Edeniales et en expose les principes aux membres du Conseil Municipal.

M. GEMEY informe les membres du Conseil Municipal qu'il a été sollicité par une animatrice du centre de loisirs de cet été : sa rémunération, pour 10 jours de centre comme stagiaire, lui semble très faible à ses yeux.

M. GEMEY propose que la Commune puisse financer le BAFA aux stagiaires qui se sont engagés dans cette voie.

M. JOBBIN lui rappelle que le Conseil Général subventionne déjà cette formation.

M. MALANDRIN ajoute qu'une aide supplémentaire pourrait être octroyée aux stagiaires.

M. JOBBIN précise que cette réflexion doit être menée de façon globale, à tous les stagiaires qu'accueille la Commune.

Mme DUROZEY demande que soit interdit le stationnement des véhicules devant les ralentisseurs qui viennent d'être installés rue Augustin LEMERCIER.

M. ORANGE lui répond que cette ligne continue existe déjà mais qu'elle est partiellement effacée.

M. GEMEY rappelle les problèmes de déjections canines sur les deux stades de football : il faudrait implanter deux panneaux interdisant clairement les déjections canines sur ces terrains.

M. MALANDRIN s'interroge sur l'avancement de la réfection des tribunes du stade.

M. ORANGE lui répond que ces travaux sont en cours de chiffrage pour le budget 2011.

M. GEMEY informe les membres du Conseil Municipal que les deux emplacements réservés en face du magasin « Pèle Mêle », sont occupés constamment par le même véhicule, qui a d'ailleurs déjà reçu un avertissement par le policier municipal.

M. MOGIS informe le Conseil Municipal de la tenue d'une réunion d'informations concernant la réorganisation du cimetière le jeudi 10 février 2011 à 18h00, salle d'honneur de l'Hôtel de Ville.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H 00.

La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée
au mercredi 09 mars 2011, à 18h30.